Marchés publics : l'essentiel de la réglementation

Depuis le 1er avril 2019 le droit de la commande publique des organismes HLM a profondément évolué. Le maître d'ouvrage bailleur social doit à l'évidence intégrer le nouveau dispositif parfois aux contours imprécis. Cette formation permet de faire un point sur les pratiques des organismes HLM en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

Passer un marché public, pour un bailleur social, nécessite de bien connaître l'ensemble du cadre du nouveau droit des marchés publics

L'expérience montre que ce cadre juridique permet de maîtriser et de rationnaliser ses investissements, ses achats, ce qui est une source d'économie et apporte une meilleure qualité de service.

Programme édité le 24/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
14 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
100 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Directeur de la maitrise d'ouvrage : chargés d'opérations, collaborateurs des services marchés, assistants à la maitrise d'ouvrage.
Direction du patrimoine : chargés de programmes, techniciens, responsables de travaux, assistants des services patrimoine, conducteurs d'opérations

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la réglementation des marchés publics et connaître les acteurs ;
- Choisir la procédure d'achat adaptée à ses besoins ; mesurer les impacts sur les organismes HLM ;
- Identifier les prérogatives et les obligations du bailleur social en sa qualité de pouvoir adjudicateur ; comprendre l'intérêt et l'utilité de ce cadre législatif et réglementaire ;
- Savoir préparer les dossiers de consultation ;
- Identifier la réglementation relative à l'exécution financière et administrative du marché public et les causes de résiliation du marché ; réaliser la réception des travaux ;
- Connaître les différentes garanties post-réception.

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***
E-Coach : ***Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel***

Programme de la formation

Préambule :
- Le contexte économique et le nouveau contexte juridique,
- Les principes juridiques des marchés publics,
- Les sanctions (en cas de non-respect de la réglementation).

Les différents acteurs dans les marchés publics (bref rappel)
- Le maître d'ouvrage (bailleur social)- la maîtrise d'œuvre – le bureau de contrôle – l'entreprise – le sous-traitant – le coordonnateur SPS et le fabricant.

La présentation des règles de l'achat public :
1 - La préparation du marché public
- La définition préalable des besoins et ses incertitudes,
- L'évaluation des besoins en termes de résultat attendu (quantitatif, délais, qualitatif, d'exigences et de contraintes)
- L'allotissement et les marchés dérogatoires à l'allotissement,
- Les différents types de marché (à tranches conditionnelles, à bons de

d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. De QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.

- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

commande),
- Le contenu du marché,
- La rédaction du dossier de consultation (le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le CCAP, le CCTP ?
- L'estimation du montant du marché, les seuils,
- Le choix de la procédure (formalisée ou adaptée),
- La publicité.

2- La passation du marché public

A- Les marchés classiques :

- L'accès des candidats aux documents,
- La dématérialisation,
- Le déroulement de la procédure,
- La sélection des candidats,
- L'analyse des offres et le choix de l'opérateur économique,
- La commission d'appel d'offres,
- L'information des candidats du rejet de leur offre,
- Le cas de l'offre anormalement basse,
- L'attribution du marché (l'offre économiquement la plus avantageuse),
- L'achèvement de la procédure :

a) L'information des candidats du rejet de leur offre,
b) La signature, la notification,
c) L'avis d'attribution.

B- Les marchés particuliers :

- Les marchés de maîtrise d'œuvre,
- Les marchés publics globaux,
- Les marchés publics globaux de performance.

3 - Les pièces constitutives d'un marché public

- Les documents généraux : code de la commande publique - code civil – NFP 03.001 – CCAG – règles de l'art,
- Les documents particuliers : l'acte d'engagement – le CCAP – le CCTP,
- Les additifs au marché : la sous-traitance et ses mécanismes – les avenants – les ordres de service,
- Comment donner de la cohésion entre les différentes pièces d'un marché ?

4 - L'exécution et le suivi du marché public

- L'exécution financière : avances, l'acompte, le paiement, les garanties (retenue de garanties, caution),
- Les modifications possibles en cours de marché
- La sous-traitance,
- Les difficultés rencontrées en cours d'exécution du marché (pénalités, réfaction)
- L'application du contenu des pièces contractuelles (CCAP et CCTP)
- Les garanties apportées par les entreprises (GPA, GBF et décennale)

5 - La fin du marché de travaux

La résiliation du marché

- Pour inexécution du marché
- Résiliation unilatérale
- Résiliation conventionnelle

La réception des travaux

- Le cadre général légal
- Les conditions pour prononcer la réception
- Les effets de la réception.

6 - Les garanties post réception

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale
- Les assurances dans la construction

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits déjeuners, les repas et pauses café)

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.
01/04/2027 au 02/04/2027
09/11/2027 au 10/11/2027